



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-104467>

Département(s) de publication : **56**

Annonce n° **25-104467**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Description : Le présent contrat comprend les prestations générales suivantes : - La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en bacs individuels, en bacs collectifs ou en bacs partagés, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des emballages légers en bacs individuels, en bacs collectifs, en bacs partagés, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat; - La collecte en porte-à-porte des biodéchets en bacs individuels, en bacs collectifs et en bacs partagés (installés ou non sous des abris bacs) à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager; - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages légers, du verre et du papier (Journaux Revues Magazines, ou JRM) en colonnes sur les points d'apport volontaire disposés sur l'ensemble du territoire, incluant le vidage des colonnes des îles de Houat et Hoëdic, déposées pleines sur le continent dans le cadre d'un marché séparé ; - Le lavage complet intérieur / extérieur de tout ou partie du parc de colonnes d'apport volontaire aériennes, semi-enterrées et enterrées, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le lavage complet intérieur / extérieur du parc des abris bacs ; - Le lavage complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc de bacs biodéchets à usage partagé, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le lavage annuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc des bacs partagés pour les ordures ménagères et les emballages, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le nettoyage des pieds de colonnes, le maintien en bon état de propreté des points d'apport volontaire ; - La gestion (prise en charge, traitement, suivi statistique) et le reporting des

réclamations usagers en lien avec la collecte. L'ensemble de ces prestations est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur. Le marché est découpé en 2 tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique définies ci-dessous. L'accord-cadre est découpé en 2 tranches : Tranche ferme prévoyant : Une part fixe portant sur les prestations régulières de collectes des déchets comportant des prix mixtes (unitaires et forfaitaires) à savoir : - les prestations de collecte en porte à porte, - les prestations de collecte en points d'apport volontaire. Une part à bons de commande, à prix unitaires, portant sur : - les prestations de collectes des dépôts sauvages et nettoyages aux abords des PAV - le déplacement / retrait / installation de colonne, - les prestations de lavage, - les prestations de collectes supplémentaires. Ces prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires et forfaitaires. S'agissant de la part à bons de commande, les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-cadre, soit 84 mois, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 5 000 000 Euros HT. Tranche optionnelle : La tranche optionnelle porte sur la « mise à disposition de moyens humains et matériels pour réaliser la prestation de prise en charge et traitement des appels usagers liés à la collecte via le numéro vert mis en place par AQTA » sur une durée de 84 mois. Le marché est considéré, au sens des dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, comme un accord cadre mono-attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande auprès du titulaire, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

Identifiant de la procédure : 487c684e-130d-42ed-9514-b21f6f83653a

Identifiant interne : AQTA_FORM_2025_22

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90511000 Services de collecte des ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Informations complémentaires : ensemble du territoire continental de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Les îles de Houat et de Hoëdic sont exclues du périmètre du présent accord-cadre.

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 54,000,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Accord-cadre de services s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande engagé selon la procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre des articles L2124-2, R2124-2 1°, L2125-1 1°, R2113-4 à R2113-6, R2161-2 à R2161-5, R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique La valeur estimée de l'accord-cadre indiquée au présent avis s'entend pour la durée de l'accord-cadre soit 84 mois. Le contenu des pièces relatives à la candidature dont la production est exigée est précisé à l'article 3.1 du règlement particulier de la consultation. Le contenu des pièces relatives à l'offre dont la production est exigée est précisé à l'article 7.2 du règlement particulier de la consultation. Retrait du dossier de consultation uniquement sur la plateforme de dématérialisation accessible de la manière suivante : Url : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> . Conditions de transmission des offres : le pouvoir adjudicateur impose l'envoi des offres par voie électronique sur la plateforme : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> (Cf article 5 du règlement particulier de la consultation). Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise> . Signature électronique des pièces de l'offre : autorisée (cf. article 5 du règlement de consultation). Principales conditions financières et dispositions en matière de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prix sont révisibles selon les dispositions précisées au CCAP. Les paiements seront réalisés par virement administratif. Le délai global de paiement des avances, soldes et indemnités est fixé à 30 jours conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique. Le défaut de paiement dans le délai indiqué à l'article précédent fait courir de plein droit et sans autre formalité des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire et des sous-traitants payés directement. Les intérêts moratoires courent à partir du jour suivant l'expiration du délai global jusqu'à la date de mise en paiement du principal incluse. Conformément à l'article R2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros conformément à l'article D2192-35 du Code de la Commande publique. Le marché sera conclu dans l'unité monétaire suivante : euros . Financement public : Le financement se fera sur les fonds propres de la collectivité, budget annexe Déchets alimenté principalement par le recours à la TEOM. Les candidats pourront se présenter en candidat unique ou en groupement. Forme imposée pour l'attribution : Le pouvoir adjudicateur n'impose aucune condition en ce qui concerne la composition des éventuels groupements. Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. En application de l'article R2142-23 du Code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Les candidats peuvent présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois : - en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - en qualité de membres de plusieurs groupements. L'accord-cadre n'est pas alloti, l'allotissement étant de nature à rendre techniquement difficile et financièrement coûteuse la réalisation des prestations et le non-allotissement permettant la réalisation d'économies d'échelle par les candidats, qui pourraient ainsi mutualiser leurs moyens humains (personnels d'encadrement et de suivi administratif des prestations) et matériels (centre technique, vestiaires, ateliers, lieux de remisage des véhicules). Par ailleurs, le non-allotissement se justifie par le schéma de collecte mis en place sur le territoire consistant à mixer les solutions porte-à-porte et apport volontaire sur les mêmes secteurs afin d'optimiser leur complémentarité. Les candidats sont toutefois informés que le Pouvoir adjudicateur confie des prestations dans le cadre d'un

contrat séparé du présent marché pour la collecte, le transport maritime et le transfert des déchets produits sur les îles de Houat et Hoëdic.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Avis

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur les 22 communes continentales de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Description : Le présent contrat comprend les prestations générales suivantes : - La collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et assimilées en bacs individuels, en bacs collectifs ou en bacs partagés, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat ; - La collecte en porte-à-porte des emballages légers en bacs individuels, en bacs collectifs, en bacs partagés, à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager et du type d'habitat; - La collecte en porte-à-porte des biodéchets en bacs individuels, en bacs collectifs et en bacs partagés (installés ou non sous des abris bacs) à des fréquences qui diffèrent en fonction des secteurs desservis, de la période de l'année, du type d'usager; - La collecte des ordures ménagères résiduelles, des emballages légers, du verre et du papier (Journaux Revues Magazines, ou JRM) en colonnes sur les points d'apport volontaire disposés sur l'ensemble du territoire, incluant le vidage des colonnes des îles de Houat et Hoëdic, déposées pleines sur le continent dans le cadre d'un marché séparé ; - Le lavage complet intérieur / extérieur de tout ou partie du parc de colonnes d'apport volontaire aériennes, semi-enterrées et enterrées, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le lavage complet intérieur / extérieur du parc des abris bacs ; - Le lavage complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc de bacs biodéchets à usage partagé, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le lavage annuel complet intérieur / extérieur et la désinfection du parc des bacs partagés pour les ordures ménagères et les emballages, au rythme des demandes de campagne de lavage ; - Le nettoyage des pieds de colonnes, le maintien en bon état de propreté des points d'apport volontaire ; - La gestion (prise en charge, traitement, suivi statistique) et le reporting des réclamations usagers en lien avec la collecte. L'ensemble de ces prestations est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur. Le marché est découpé en 2 tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique définies ci-dessous. L'accord-cadre est découpé en 2 tranches : Tranche ferme prévoyant : Une part fixe portant sur les prestations régulières de collectes des déchets comportant des prix mixtes (unitaires et forfaitaires) à savoir : - les prestations de collecte en porte à porte, - les prestations de collecte en points d'apport volontaire. Une part à bons de commande, à prix unitaires, portant sur : - les prestations de collectes des dépôts sauvages et nettoyages aux abords des PAV - le déplacement / retrait / installation de colonne, - les prestations de lavage, - les prestations de collectes supplémentaires. Ces prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires et forfaitaires. S'agissant de la part à bons de commande, les prestations sont susceptibles de varier, sur la durée de l'accord-

cadre, soit 84 mois, dans les limites suivantes : - Montant minimum : Pas de montant minimum, - Montant maximum : 5 000 000 Euros HT. Tranche optionnelle : La tranche optionnelle porte sur la « mise à disposition de moyens humains et matériels pour réaliser la prestation de prise en charge et traitement des appels usagers liés à la collecte via le numéro vert mis en place par AQTA » sur une durée de 84 mois. Le marché est considéré, au sens des dispositions des articles R2162-2 alinéa 2, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique, comme un accord cadre mono-attributaire s'exécutant en partie au moyen de l'émission de bons de commande auprès du titulaire, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

Identifiant interne : AQTA_FORM_2025_22

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90500000 Services liés aux déchets et aux ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90511000 Services de collecte des ordures

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90512000 Services de transport des ordures ménagères

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

Options :

Description des options : Le marché est découpé en 2 tranches au sens des articles R2113-4 à R2113-6 du Code de la Commande Publique définies ci-dessus.

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Informations complémentaires : ensemble du territoire continental de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Les îles de Houat et de Hoëdic sont exclues du périmètre du présent accord-cadre.

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2027

Durée : 84 Mois

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 54,000,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans l'offre

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Durée de l'accord-cadre : La tranche ferme de l'accord-cadre est conclue pour une durée de 84 mois à compter du 1er janvier 2027 ou de la date réelle contractuelle de début des prestations si cette dernière est postérieure. Elle ne pourra pas être reconduite. Conformément à l'article 7.1 du CCTP, le présent accord-cadre prévoit une période de préparation entre la date de notification de l'accord-cadre et la date contractuelle de début des prestations susmentionnée, afin que le titulaire mette en oeuvre les stipulations définies au CCTP nécessaires pour assurer la parfaite continuité du service public à la date contractuelle de prise d'exploitation. Cette période de préparation aura une durée minimale de 6 mois. La tranche optionnelle est conclue pour une durée de 84 mois à compter du 1er janvier 2027 ou de la date réelle contractuelle de début des prestations si cette dernière est postérieure. L'exécution de cette tranche optionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire avant le 01/10/2026.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : - Une lettre de candidature avec identification du candidat (formulaire DC1 ou forme libre) En cas de groupement, les candidatures seront présentées soit par l'ensemble des opérateurs économiques groupés, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces opérateurs économiques au stade de la passation du marché. - Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ; cas visés dans le formulaire DC1 édité par la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances accessible sur le site internet à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> Toutefois, conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur n'exigera que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public qu'il justifie ne pas relever d'un motif d'exclusion de la procédure de passation du marché. - Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ; - La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation de la capacité économique et financière des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents justificatifs suivants : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessus, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par le pouvoir adjudicateur. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : pas de niveau minimum exigé.

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Dans la mesure où ils sont nécessaires à l'appréciation des capacités techniques et professionnelles des candidats, le pouvoir adjudicateur exige les renseignements ou documents suivants : - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ; - Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : pas de niveau minimum exigé.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur technique de l'offre

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 48

Critère :

Type : Prix

Description : Prix des prestations

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 45

Critère :

Type : Qualité

Description : valeur environnementale

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 7

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français

Adresse des documents de marché : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Description de la garantie financière : Il sera exigé la production d'une garantie à première demande garantissant le remboursement de l'avance en cas de versement de celle-ci. Il ne sera pas appliqué de retenue de garantie.

Date limite de réception des offres : 28/11/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 15 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 28/11/2025 à 14:00

Lieu : rue du Danemark, 56 400 Auray

Informations complémentaires : représentants du pouvoir adjudicateur.

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Justification de la durée de l'accord-cadre : Justification de la durée de l'accord-cadre dépassant 4 ans : L'exécution des prestations de collecte des déchets nécessite du matériel roulant et un garage permettant d'accueillir le personnel et les véhicules de collecte (avec éventuellement les équipements nécessaires pour les opérations de maintenance et lavage des véhicules voire d'un point d'approvisionnement en carburant ou d'électricité avec une ligne haute tension). En ce qui concerne les véhicules, en cas d'acquisition, la durée d'amortissement comptable est de 7 ans. Concernant le garage, l'adaptation d'un site de sorte qu'il soit en capacité de faire office de garage pour les bennes à ordures ménagères nécessite des investissements importants. Ainsi, pour favoriser la concurrence et tenir compte des durées d'amortissements des équipements nécessaire à la bonne exécution du contrat, il a été décidé de retenir une durée de 7 ans, soit 84 mois, pour la présente consultation.

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes

Informations relatives aux délais de recours : La présente procédure d'appel d'offres pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du Code de Justice Administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et R. 551-7 à R. 551-10, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tout tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. - Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au-delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes

Organisation qui reçoit les demandes de participation : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Organisation qui traite les offres : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Numéro d'enregistrement : 20004312300013

Adresse postale : Communauté de communes - Espace tertiaire Porte Océane - Rue du Danemark

Ville : Auray Cedex

Code postal : 56404

Subdivision pays (NUTS) : Morbihan (FRH04)

Pays : France

Point de contact : Monsieur le Président

Adresse électronique : marches.publics@auray-quiberon.fr

Téléphone : 0297291869

Adresse internet : <http://www.auray-quiberon.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://marches.megalibretagne.bzh/entreprise>

Profil de l'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Rennes

Numéro d'enregistrement : 17350005900014

Adresse postale : 3, Contour de la Motte - Hôtel de Bizien, Cs44416

Ville : Rennes

Code postal : 35044

Subdivision pays (NUTS) : Ille-et-Vilaine (FRH03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Téléphone : 0223212828

Télécopieur : 0299635684

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 48a92d38-6761-4c06-b234-bc4d932aa4d2 - 04

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/09/2025 à 13:59

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/09/2025